

Fiche technique activité		PRI – ACT 52 Version n°4 28/10/2022
Description brève	Détenteur de chevaux	
	Description	Code
Lieu	Exploitation agricole	PL42
Activité	Détention	AC28
Produit	Solipèdes	PR156
Ag/Au/E	Enregistrement	
Type de n° Agr/Aut		
Guide autocontrôle	Guide sectoriel pour la production primaire	G-040
	Attention ! Les guides d'autocontrôle cités ici le sont à titre indicatif et non contraignant – plus d'informations à ce sujet sont dans la partie « Autocontrôle » de la fiche.	
Solipèdes : chevaux, ânes, ... Enregistrement des détenteurs de solipèdes qui sont détenus dans une laiterie chevaline. Les détenteurs de solipèdes dans un autre contexte qu'une laiterie chevaline (p.e. manèges, loueurs de boxes,...) ne doivent pas être enregistrés à l'AFSCA avec l'activité détenteur de chevaux. Un enregistrement dans Horse-ID via la Confédération Belge du Cheval est toujours obligatoire.		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l' activité de la fiche)		
NA		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l' activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
Exploitation agricole – Production - Produits de grandes cultures (si toute la production est destinée pour l'alimentation de ses propres animaux)		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l' activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
ACT 069 : Ferme – production de lait		
ACT 201 : Ferme fabricant aliments composés additifs (autorisation)		
ACT 199 : Ferme fabricant aliments composés protéines animales		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l' activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
ACT 414 : Voyage de courte durée d'animaux domestique agricoles		
ACT 413 : Voyage de longue durée d'animaux domestique agricoles		
ACT 404 : Centre de rassemblement classe 2 _ solipèdes		
ACT 325 : Ferme – produits fermiers laitiers lait animal autre que vache		
ACT 323 : Ferme – produits fermiers laitiers lait cru animal autre que vache		
Base juridique		
AR du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire.		
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)		
NA		
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut		
NA		
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut		
NA		
Informations complémentaires et/ou remarques		
NA		

Autocontrôle

Guide G-040 à partir de la version 1.

Avertissement : Pour savoir avec certitude quel guide est applicable dans une situation donnée, il faut consulter les champs d'application spécifiés dans les guides-mêmes

Les guides proposés dans cette fiche d'activité le sont à titre indicatif en prenant en compte les situations les plus probables.

Cependant, la fiche d'activité peut recouvrir une large gamme de produits / d'activités dont certains ne tombent peut-être pas sous le scope du (des) guide(s) mentionnés.

À l'inverse, il est possible que certains guides non mentionnés puissent être d'application dans des situations très spécifiques.

Financement

Secteur de facturation = production primaire